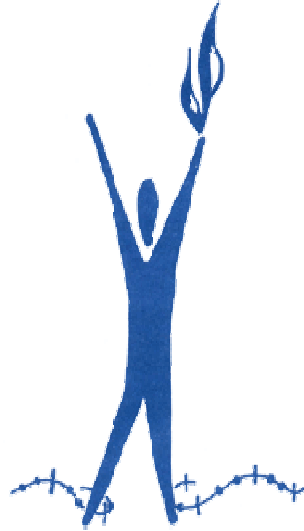


LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de L'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin d'information de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

« ITEKA N'IJAMBO » n°10

Semaine du 06 juin au 12 juin 2016

TABLE DES MATIERES	Page
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</i>	<i>3</i>
<i>0 .INTRODUCTION.....</i>	<i>4</i>
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATION ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L’HOMME.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1. DES CAS D’ALLEGATIONS DE VIOLATION ET DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2 DES CAS D’ENLEVEMENTS ET D’ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS.....</i>	<i>5</i>
<i>I.4. DES CAS D’ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES.....</i>	<i>6</i>
<i>I.5. TRAFIC DES ETRES HUMAINS AU BURUNDI.....</i>	<i>7</i>
<i>II. DES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>8</i>
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES NON IDENTIFIES.....</i>	<i>8</i>
<i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES.....</i>	<i>9</i>
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>11</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

BRB: Banque de la République du Burundi

CNDD FDD: Conseil pour la Défense de la Démocratie- Front pour la Défense de la Démocratie

EP: Ecole primaire

FAB : Forces Armées du Burundi

FRODEBU: Front pour la Démocratie au Burundi

FNL : Forces Nationales de Libération

MSD: Mouvement pour la Solidarité et le Développement

PAFE : Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers

SNR : Service Nationale de Renseignement

UA: Union Africaine

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, les allégations de violations et des violations de droits de l'homme suivantes ont été enregistrées : 12 personnes ont été tuées, 3 personnes ont été enlevées, 154 personnes arrêtées arbitrairement et 3 personnes torturées par la police burundaise en collaboration avec des membres de la ligue des jeunes affiliée au parti CNDD-FDD au pouvoir, les Imbonerakure.

Dans certains quartiers de la Mairie de Bujumbura, des communes des provinces de Bururi et Rumonge indexés comme contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza, des jeunes restent la cible d'arrestations arbitraires par la police burundaise.

Ce numéro met également l'accent sur un phénomène inquiétant de trafic d'êtres humains, notamment des filles burundaises, vers des pays où elles seraient maltraitées et victimes d'exploitation sexuelle.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATION ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATION ET DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Un ex-FAB démobilisé tué en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Le prénommé Clément, un militaire ex-FAB démobilisé a été tué vers 13 heures, le 9 juin 2016, à la deuxième avenue de la zone urbaine de Musaga. Les auteurs du crime ont été identifiés comme des policiers et des Imbonerakure du CNDD-FDD qui étaient à bord d'une voiture à vitres fumées. Un des hommes à bord de cette voiture en tenue civile aurait débarqué à la deuxième avenue en tirant à bout portant sur la victime qui était assise dans un bar « chez Zigamayo ». Après le crime, une rafle a été organisée dans ce même quartier où une centaine de gens ont été arrêtés. Le fait de provoquer un incident sécuritaire serait devenu une stratégie de la police burundaise pour justifier les arrestations arbitraires qui s'en suivent, selon un des témoins de la scène.

Une personne tuée en commune Buganda, province de Cibitoke

Rashidi Birikumana, un commerçant de la commune Buganda en province de Cibitoke, âgé de 51 ans, a été abattu chez lui à la transversale 3, zone de Gasenyi rural de la commune Buganda, province de Cibitoke, la nuit du lundi 6 juin 2016 vers 21 heures 30 minutes. Des témoins sur place ont affirmé que les auteurs du crime seraient des jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD. Selon ces mêmes sources, la police aurait arrêté le lendemain des jeunes de ce parti politique, les nommés Turitsa, Maribe, Tama, Gervais, John et Prosper, tous membres du CNDD-FDD pour enquêter sur cet assassinat.

I.2 DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Un leader du MSD porté disparu en commune Mpanda, province de Bubanza

Alors qu'il rentrait du service, André Surwavuba, représentant du MSD en commune Mpanda, province Bubanza, a été enlevé en date du 8 juin 2016, vers 19 heures, tout près de la permanence du MSD et a été conduit vers une destination inconnue des membres de sa famille. Cet acte aurait été commis par des policiers et des Imbonerakure. Ces derniers étaient à bord d'une camionnette double cabine. L'administration communale et provinciale a gardé

Une personne portée disparue dans la commune et province de Cibitoke

Le nommé Rahayi Hatangimana, motard résidant à la 7^{ème} transversale, dans le secteur Cibitoke en province de Cibitoke, est porté disparu depuis le 10 juin 2016. Selon des sources de sa famille, le jeune motard avait répondu à un appel pour déplacer quelqu'un. Depuis ce jour là ses proches ont perdu ses traces.

Un membre du parti Sahwanya FRODEBU arrêté et porté disparu en zone urbaine de Kinama, Mairie de Bujumbura

En date du 10 juin 2016, vers 13 heures, dans la zone urbaine de Kinama, mairie de Bujumbura, Novat Ndayishimiye, membre de la ligue des jeunes du parti Sahwanya FRODEBU a été arrêté par des agents du SNR accompagnés par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD- FDD. Selon des témoins sur place, la victime a été incarcérée au cachot de la zone Kinama avant d'être conduite vers une destination inconnue.

I.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS

Une personne torturée par des Imbonerakure en commune Cendajuru, province de Cankuzo

Le nommé Balthazar Rirabakina, âgé de 39 ans, a été victime de tortures sur la colline Kigarika, commune Cendajuru. Il aurait été attaqué à son domicile, vers 23 heures, par une équipe de 3 jeunes Imbonerakure de la localité qui l'accuseraient de ne pas se ranger et de ne pas vouloir comprendre l'idéologie du parti CNDD-FDD. Pendant la scène, selon des sources sur place, les attaquants auraient dit être au service de leur parti politique. Il aurait été blessé sur le nez et la bouche. Interrogé, Balthazar Rirabakina dit ne pas vouloir porter plainte de peur d'être tué par ces Imbonerakure qui l'ont attaqué.

Deux personnes torturées en commune Nyabitsinda, province de Cankuzo

Charles Ndikuriyo et Vianney Kwizera de la colline Mago en commune Nyabitsinda, province de Cankuzo ont été torturés par le commissaire de police provincial et le chef de poste de police de Nyabitsinda. Les 2 hommes ont été arrêtés et détenus arbitrairement le 2 juin 2016 à 3 heures après avoir été roués de coups, selon des sources sur places. Les victimes présenteraient des cicatrices au dos, sur les genoux et les bras. Elles auraient été accusées sans aucune preuve matérielle, de détention illégale d'arme.

I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

Une personne arrêtée en zone urbaine de Gihosha, Mairie de Bujumbura

Le nommé Frédéric Nshimirimana, président de l'Association « Urunani twitezimbere » des travailleurs domestiques en mairie de Bujumbura, a été arrêté lorsqu'il tenait une réunion avec les membres de cette association, jeudi le 9 juin 2016. Il a été détenu au cachot de la zone Gihosha, commune Ntahangwa, mairie de Bujumbura. Le motif de son arrestation n'est pas connu.

Au moins cinq enseignants d'origine rwandaise arrêtés en commune Kigamba, province de Cankuzo

Une vague d'arrestations de personnes accusées d'être des rwandais a été opérée en commune Kigamba, province de Cankuzo.

Les nommés Alfred Ngendanzi, 52 ans et Pierre Célestin Safari, 50ans, tous enseignants à Kigamba et natifs de la colline Rusagara, commune Kigamba ont été arrêtés le 30 mai 2016 par le sous-commissaire de la PAF, Jothan Nikora. Les victimes ont été d'abord incarcérées au commissariat de police en province de Cankuzo accusées « d'irréguliers en République du BURUNDI », avant d'être remis au SNR Kirundo, le 06 juin 2016, pour être remis après à leur pays, le Rwanda.

Par la suite, le nommé Athanase Ugirashebuta, également enseignant a été arrêté le 3 juin 2016 lorsqu'il était dans la réunion du Directeur Communal de l'enseignement de Kigamba. Cet enseignant de l'EP de Bugendajoro et père de 4 enfants a été également remis au SNR de Muyinga en date du 5 juin 2016 avant de rejoindre ses collègues au SNR à Kirundo.

Deux autres Rwandais Athanase Karisa et Innocent Nyandwi ont été arrêtés dans la même commune de Kigamba, en date du 6 juin 2016. Ils sont passés au cachot de la commune avant d'être transférés au commissariat de police de Cankuzo.

Au moins dix personnes arrêtées en province de Rumonge

Cinq personnes ont été arrêtées sur la sous colline Gisagazuba, colline Maramvya en commune de Burambi, en date du 7 juin 2016. Toutes ces personnes ont été mises au cachot de police au chef-lieu de la commune Burambi. Des policiers s'étaient fortement déployés en grand nombre sur cette colline. Ces personnes ont été arrêtées chez elles sans que le motif de leurs arrestations leur soit notifié.

Les personnes arrêtées sont Sylvestre Simbavimbere, Gérard, Irantije Marcien et deux ouvriers dont l'identité était encore à établir. Les familles des personnes arrêtées ont dénoncé une arrestation arbitraire car ces personnes ont été arrêtées pour leurs convictions politiques.

En date du 5 juin 2016, 5 autres personnes dont une jeune fille ont été arrêtées sur la colline Midodo en zone de Minago de la commune de Rumonge. Ces personnes sont des membres du parti FNL pro Agathon Rwaswa et elles ont été détenues au cachot de la police à Rumonge.

Deux autres personnes dont le représentant du parti FNL pro Agathon Rwasa sur la colline de Muhuzu, commune de Rumonge ont pu échapper à une arrestation de la police en prenant le large.

Trois jeunes hommes arrêtés en commune Gihanga, province Bubanza

Trois jeunes hommes, Nestor Rivuzimana, son frère Elvis et Olympe ont été arrêtés en date du 11 juin 2016, vers le matin, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza. C'est le commissaire provincial de la police qui a procédé à la triple interpellation en accusant ces personnes d'avoir insulté le chef de zone Buringa, selon des sources sur place.

Deux personnes arrêtées en commune Mugamba

En date du 9 juin 2016, vers le matin, Jean Berchmans Shabandi, un pensionné ex-FAB et Augustin Nkuzimana, Directeur de l'EP de Ruko, ont été arrêtés par la police. Ils sont soupçonnés de complicité avec les groupes armés selon nos sources sur place.

Au moins 22 personnes détenues en province de Muyinga, accusées d'être des combattants rebelles

Parmi les 111 personnes soupçonnées de rebelles et arrêtées en province Muyinga le 03 juin 2016, au moins 22 d'entre elles ont été gardées par la police. Selon des sources sur place, le SNR Bujumbura aurait dépêché un supposé ex rebelle qui s'est rendu et qui aurait « reconnu » 11 parmi les personnes arrêtées, d'être effectivement des rebelles qui étaient avec lui. Les mêmes sources ont indiqué cependant que les personnes reconnues comme rebelles n'ont pas reconnu l'envoyé du SNR, un certain Clovis alias Désiré.

En outre, quatre vingt neuf jeunes hommes, parmi les 111 personnes arrêtées et qui étaient incarcérés dans les cachots de la province Muyinga ont été relâchés, jeudi le 9 juin 2016. Ils venaient de passer 6 jours d'incarcération dans ces cachots de la province de Muyinga.

Les 111 personnes avaient affirmé avoir été en Tanzanie où elles travaillaient dans les champs de tabac. En rentrant au pays natal, quand ils sont arrivés à Kabanga en Tanzanie près de Kobero au Burundi, les policiers tanzaniens en voyant leur grand nombre s'étaient inquiétés et les avaient acheminés vers les autorités burundaises à Muyinga.

1.5. TRAFIC DES ETRES HUMAINS AU BURUNDI

Depuis un certain temps, un trafic transcontinental de filles notamment, a été dénoncé au Burundi. Il s'est accentué ces derniers mois où plus de 100 filles burundaises ont été victimes de ce trafic vers les pays de l'Afrique de l'Est, en Arabie Saoudite et au Moyen Orient.

A titre illustratif, en date du 07 juin 2016, des témoins ont rapporté que le vol ET 806 d'Ethiopian Airlines à destination d'Addis-Abeba via Kigali avait emporté 18 jeunes filles burundaises qui allaient à Muscat en Oman.

Le même jour à 9 heures 55 minutes, le vol KQ 448 de Kenya Airlines avaient emporté 20 autres jeunes filles, originaires de la province Rumonge, vers Oman. La veille, confirme la même source, un vol d'Ethiopian Airlines avait emporté 40 jeunes filles à destination de l'Arabie Saoudite. Au moins une quinzaine d'autres jeunes filles étaient déjà parties avec Kenya Airlines.

Ce trafic est organisé, selon des sources bien informées, par des responsables administratifs en collaboration avec des responsables du parti au pouvoir le CNDD-FDD. En province de Cankuzo, 24 chômeurs seraient déjà recensés dont 12 filles et 12 garçons. On leur aurait promis de leur chercher des visas pour aller chercher du travail à l'étranger. Selon des sources du parti CNDD-FDD dans la province de Cankuzo, le parti aurait décidé d'y inclure également des hommes pour cacher le caractère purement féminin du trafic.

II. DES FAITS SECURITAIRES

Une femme tuée par son mari sur la colline Musenga de la commune Butaganzwa

En commune Butaganzwa, colline Musenga, Ntamakuriro a bousculé sa femme dimanche 05 juin 2016 au cours d'une dispute entre époux. La victime est tombée par terre et est morte sur le champ. L'auteur a été transféré à la prison de Ruyigi, le 06 juin 2016.

Une femme tuée par son mari en état d'ivresse sur la colline et commune Mishiha, province Cankuzo

Une femme enceinte répondant au nom de Valérie Kwizera, originaire de la sous colline, colline et commune de Mishiha, province de Cankuzo a été tuée dans la soirée de dimanche le 5 juin 2016 par son mari du nom de Lazare Minani. Celui-ci était sous l'emprise de l'alcool car il avait consommé la boisson prohibée communément appelée Kanyanga, a-t-on appris des témoins sur place et de source policière. Selon cette source, l'auteur de l'assassinat avait passé la journée dans une localité où l'on fabrique cette boisson prohibée appelée Kanyanga. En rentrant chez-lui, Lazare Minani serait rentré avec une bouteille pleine de Kanyanga.

A son arrivée, son épouse Valérie Kwizera, âgée de 35 ans et mère de sept enfants, aurait interdit à son mari d'entrer dans la maison avec cette bière tout en essayant de lui expliquer que la fabrication et la consommation des boissons prohibées sont strictement interdites par la loi, qu'il n'est donc plus question d'introduire cette bière dans leur maison. Cette femme aurait même dit à son mari qu'elle va le dénoncer aux autorités administratives et policières d'où elle a été immédiatement tuée avec un gourdin. La source administrative et policière fait savoir que l'auteur de cet assassinat se trouve actuellement dans les mains de la justice pour des raisons d'enquête.

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVERES NON IDENTIFIES

- Un cadavre d'un homme a été retrouvé dans la rivière Ruvyironza, dans l'après-midi de ce lundi 6 juin 2016. Il a été repêché dans la rivière au niveau de la colline Kibiri, commune et province de Gitega. La victime n'a pas été identifiée.

- Un cadavre d'un jeune homme a été retrouvé le matin du 9 juin 2016 dans la forêt de la Rukoko, colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza. La victime avait des blessures au niveau de la tête. Le chef de secteur a intimé l'ordre de l'enterrer sans qu'il soit identifié.
- En date du 11 juin 2016, deux corps sans vie ont été retrouvés dans la forêt de Rukoko, province Bubanza. Les cadavres n'ont pas été identifiés.

II.2 DES ATTAQUES ARMEES

- En date du 05 juin 2016, sur la colline Gasagara, zone Murenda, commune Makebuko, province Gitega, le nommé Mathias Ruzobavako a été tué poignardé au niveau de la gorge et battu au niveau de la tête par des malfaiteurs qui n'ont pas été identifiés. Deux personnes suspectes ont été arrêtées : Cyriaque Ntahombaye et Godeberte Ntirampeba mais cette dernière a été relaxée alors que le premier reste incarcéré.
- En date du 8 juin 2016, vers 19 heures, un ex-FAB nommé Niyonkuru, a été attaqué chez lui par des hommes armés sur la colline Sakinyonga, zone Gasibe, commune Matana, province Bururi. Ils ont eu une discussion violente avec lui et son épouse est sortie de la maison pour voir ce qui se passait, elle a été fusillée par ces personnes et est morte sur le champ. Ces malfaiteurs se sont enfuis et ont volé sur leur passage, 300 000 Fbu à un commerçant des environs.
- En date du 6 juin 2016, un colonel de l'armée burundaise a été attaqué à la grenade devant les bureaux de la police de roulage sur l'avenue du peuple Murundi à bord de son véhicule, selon nos sources sur place. La victime était le colonel Emmanuel Nibizi. Il a été gravement touché au niveau des jambes. Le porte parole de la police indique que l'auteur était à bord d'une moto.
- Le 8 juin 2016, vers 12 heures, 2 personnes sont mortes lors d'affrontements entre des hommes armés et des hommes du SNR, dans la zone Mugendo-ruko, zone Nyagasasa, commune Mugamba. Ces deux personnes qui sont mortes étaient du SNR et parmi elles, un nommé Egide Nkuzimana travaillant à la BRB. Très tôt le matin du 9 juin 2016, les policiers sont venus arrêter des gens à Mugamba. Deux personnes ont été arrêtées : Charles, un retraité de l'armée et un prénommé Augustin. D'autres personnes auraient été arrêtées et on ignore leur sort.
- Dans la nuit du 8 au 9 juin 2016, vers 21 heures 30 minutes, un groupe d'hommes armés de machettes a envahi le domicile de Jérôme Ndikumana, sur la colline Rango,

Zone Buziracanda en commune Ndava, province de Mwaro. Ils ont volé les habits, un téléphone portable et une somme de 100 000 fbu blessant sa femme à l'aide des machettes au niveau du visage. La même nuit, vers minuit, ce même groupe a attaqué le domicile de la veuve Mme Bayaganakandi Marie de la même colline, volant une somme de 80 000 fbu.

La police est intervenue mais ces hommes armés avaient déjà pris le large. Le commissaire provincial et l'administrateur communal ont confirmé les faits, mais ont nié que les voleurs portaient des fusils, alors qu'un membre de la famille de l'une des victimes a témoigné que ce groupe d'hommes portaient 2 fusils de type kalachnikov. Jérôme Ndikumana qui est le chef de ménage de l'une des familles attaquées, a été mis au cachot de Gihinga pour des raisons d'enquête sur l'attaque armée et l'assassinat perpétré en zone Ndava, dans la nuit du 24 mai 2016.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées surtout le phénomène des cadavres, des disparitions forcées et d'arrestations illégales qui ont marqué cette semaine.

Le taux élevé des attaques armées est, en plus un indicateur d'une situation sécuritaire toujours à caution, surtout qu'elle fait de nombreuses victimes.

Vu cette situation, la Ligue Iteka recommande ce qui suit:

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De respecter et de faire respecter les droits de ses citoyens
- De s'engager véritablement dans le dialogue inter Burundais en vue d'une solution négociée à la crise qui perdure

B) A l'UA :

- D'envoyer une force militaire de protection de la population en détresse
- De veiller à l'accélération du dialogue inter Burundais qui vient d'être relancé, le 22 mai 2016, pour que les violations de droits de l'homme cessent et restaurer la paix dans le pays.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies :

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains

D) A la médiation Tanzanienne :

- De mener le dialogue inter Burundais de manière inclusive en considérant tous les acteurs y compris ceux qui ont choisi la voie de la lutte armée

E) A la population :

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

